



2008

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de l'agglomération
- - - - - Trait de côte
- - - - - Limite de zonage
- Le secteur Nr en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un classement de destination
- Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
- Marges de recul
- Ligne d'implantation
- Linière commercial à conserver
- Linière horticole classé (pas.)
- Espace boisé classé linéaire (EBC)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatiale (OPAS)
- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation spatiale (OPAS) travaillé en habitat
- Périmètre d'attente pour projet d'aménagement (PAPA) - Date d'expiration : décembre 2024
- Seuil d'intervention : 50m² pour habitations et 100m² pour autres destinations
- Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ★ Elément ponctuel
- Elément linéaire
- Morphologie urbaine singulière
- Autres éléments ou façades remarquables (bâti, bâtiments, arbres, ...)
- Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Parcs, cours et fossés
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace vert
- Secteurs humides et inondables**
- Zones humides
- Secteurs soumis à des risques d'inondation
- Secteurs soumis à des risques d'inondation de type conventionnel
- Autres éléments réglementaires**
- Bande des 100 m (loi Littoral)
- Risque d'inondation de falaise
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol

Source des données : cadastre - DCEP - Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
11185 SOCIÉTÉ S.A.S 16313

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Unité Ressources et Conception
pour Le Directeur des Travaux Urbains

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.2.1 - Plan de zonage

Version	Date	Présidence	Intervenant	Intervenant	Intervenant
1	10 décembre 2009	Philippe Gagnepain	MR / EL	CV / MR	
2	04 mars 2011	Modifications Specificité N° 1 approuvée	MR / EL	CV / MR	
3	27 avril 2012	Mise à jour N° 1	DL	CV / MR	
4	11 juillet 2012	Plan local d'urbanisme N° 1 modifié	DL	CV / MR	
5	03 juillet 2013	Modifications N° 2 approuvées - Mise à jour N° 2	DL	CV / MR	

Échelle : 1 : 4 000
plan_521_2008
Échéché : 16/04/2023

Source des données : cadastre - DCEP - Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise